Image not found or type unknown

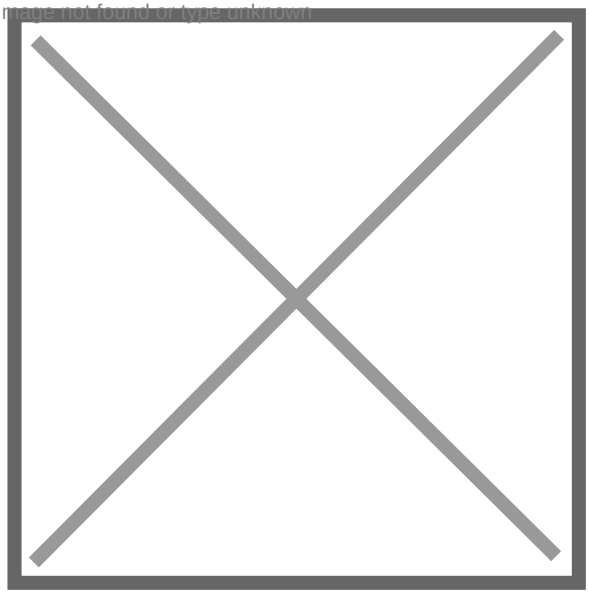

Mauvaise réparation d' un garagiste

Par **ricolate_old**, le **12/07/2007** à **21:40**

Bonjour,

un garagiste peugeot a changé un joint de culasse sur ma 106 il y a 2 mois ,il a mal réparé.1 mois après un cable mal agrafé a cassé une durite et fait chauffé la voiture le 2 eme garagiste (toujours peugeot)répare puis dit que la cause est la mauvaise réparation,il n' a pas fait venir l' expert,j ai appris qu' il est en redressement judiciaire.

Le cout total est de 1500 euros,la voiture a été immobilisée 1 mois et demi.Le 1 er garagiste ne veut pas me rembourser car il n' y a pas eu de constat.

Je n' ai aucune protection juridique(cb, habitation,auto),que faire?

MERCI

Par **Jurigaby**, le **12/07/2007** à **22:54**

Bonjour.

Il va de soit que la responsabilité du premier garagiste peut être engagé.

Maintenant, il va se poser le problème de la preuve.Votre garagiste peut apporter son témoignage mais cela ne vaudra jamais la parole de l'expert.

Alors bon, en l'état actuel de choses, vous pouvez toujours chercher à obtenir gain de cause

mais cela ne va pas être évident.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés